

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AY
LUNDI 29 MARS 2021**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 22 Mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

En exercice : 22

Présents : 17

Votants : 21

Excusés :

Pascal FOULON, Nicole BRUANDET, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Marie-Françoise QUERE à Dominique RENAULT.
Bruno GUITTARD à Éric DODET
Isabelle BRIARD à Charline MARTINEAU.
Pascal FOULON à Frédéric CUIILLERIER.

Secrétaires auxiliaires : Célia VALERO et Aurélie ZARAGOZA.

Conseil Municipal – Mise à jour des Commissions Municipales 2020-2026 – Approbation et Autorisation de signer

Rapporteur : Frédéric CUILLERIER

Monsieur le Maire indique que lors du Conseil Municipal qui s'est tenu le 23 mai 2020, une liste provisoire des commissions municipales a été établie et approuvée par les membres du Conseil Municipal.

Les Commissions Municipales sont composées des conseillers mais peuvent également entendre des personnes qualifiées extérieures. En effet, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 8 du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 23 mai 2020 des membres extra-municipaux peuvent intégrer certaines commissions. Si tel est le cas, les personnes extérieures souhaitant intégrer une Commission doivent en faire la demande par écrit.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire que le nombre de conseillers municipaux et de membres extra-municipaux par commission soit égal.

Monsieur le Maire souligne que les membres extra-municipaux sont soumis à une obligation de réserve et de confidentialité.

En raison de certaines modifications au sein du Conseil Municipal et de l'équipe administrative de la Mairie, il convient de mettre à jour la liste des commissions de la manière suivante :

LISTE DES COMMISSIONS PERMANENTES MANDAT 2020-2026

COMMISSION DES FINANCES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
- Serge LEBRUN (vice-président) - Pascal FOULON - Marie-Françoise QUERE	
<i>Une réunion par trimestre.</i>	<i><u>Secrétaire</u> : Aurélie ZARAGOZA</i>

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
- Serge LEBRUN (vice-président) - Eric DODET - Dominique RENAULT	
<i>Une réunion par an.</i>	<i><u>Secrétaire</u> : Isabelle LIBAULT.</i>

COMMISSION CAISSE DES ECOLES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Pascal FOULON (vice-président) - Serge LEBRUN 	
<i>Une réunion par an.</i>	<u>Secrétaire : Aurélie ZARAGOZA</u>

COMMISSION DE L'URBANISME ET DU DROIT DES SOLS	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> -Valérie LABOUACHRA (vice-présidente) - Dominique RENAULT - Nicole BRUANDET - Jean-Luc FOURNIER - Florence MARQUES DA SILVA - Daniel BOCQUET - Sylvie CLERC - Marie-Françoise QUERE 	
	<u>Secrétaire : Isabelle LIBAULT</u>

**COMMISSION DE VALORISATION
DU PATRIMOINE NATUREL**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<p>-Valérie LABOUACHRA (vice-présidente) -Daniel BOCQUET -Florence MARQUES DA SILVA -Sylvie CLERC -Christine ADRIAN</p>	<p>Membres extras municipaux</p>
	<p><u>Secrétaire</u> : Isabelle LIBAULT</p>

COMMISSION ACTION ECONOMIQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<p>-Isabelle BRIARD (vice-présidente) - Marie-Françoise QUERE - Jean-Marc MASSE - Raymond DOUARE - Bruno GUITTARD - Daniel BOCQUET - Jean-Luc FOURNIER</p>	
<p><i>Une réunion par trimestre.</i></p>	<p><u>Secrétaire</u> : Mélanie CRISPINO.</p>

COMMISSION VIE DES QUARTIERS

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<p>-Isabelle BRIARD (vice-présidente) - Jean-Marc MASSE - Marie-Françoise QUERE - Joël GIRARD - Pascal FOULON - Carl LEQUERTIER</p>	
<p><i>Une réunion par trimestre.</i></p>	<p><u>Secrétaire</u> : Mélanie CRISPINO.</p>

COMMISSION DES BATIMENTS ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Marie-Françoise QUERE (vice-prés) - Joël GIRARD - Sylvie CLERC - Dominique RENAULT - Florence MARQUES DA SILVA 	
<i>Une réunion par an.</i>	<i><u>Secrétaire</u> : Nicolas DUBOIS DE LA SABLONIERE.</i>

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DU RESTAURANT SCOLAIRE	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Pascal FOULON (vice-président) - Jean-Marc MASSE - Carl LEQUERTIER - Charline MARTINEAU - Marie-Françoise QUERE - Bruno GUITTARD 	
<i>Une réunion par trimestre.</i>	<i><u>Secrétaire</u> : Adeline BOIZARD.</i>

COMMISSION CULTURE ET FETES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> -Pascal FOULON (vice-président) -Valérie LABOUACHRA -Christiane BRESSION -Isabelle BRIARD -Sylvie CLERC -Éric DODET -Bruno GUITTARD -Florence MARQUES DA SILVA -Charline MARTINEAU 	
	<i><u>Secrétaire</u> : Sylvie LAMBIN</i>

COMMISSION INFORMATION, COMMUNICATION, CONCERTATION ET ACCUEIL	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
-Pascal FOULON (vice-président) -Marie-Françoise QUERE -Valérie LABOUACHRA -Daniel BOCQUET -Christiane BRESSION -Jean-Luc FOURNIER	
	<u>Secrétaire</u> : Sylvie LAMBIN

COMMISSION DES SPORTS, DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SPORTIVES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
- Joël GIRARD (vice-président) - Jean Marc MASSE - Bruno GUITTARD - Isabelle BRIARD	- Marie-Christine LEMOINE - Séverine BRUNET - Laurent JUTIGNY - Philippe MOREAU - Elisabeth BOUTIN-PRIOT
<i>Une réunion par trimestre.</i>	<u>Secrétaire</u> : Laurence SELOSSE.

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Dominique RENAULT (vice-président) - Joël GIRARD - Christiane BRESSION - Marie-Françoise QUERE 	
<i>Une réunion par trimestre.</i>	<i><u>Secrétaire</u> : Cécile DURAND.</i>

COMMISSION DE L'ACTION JEUNESSE, FORMATION ET EMPLOI DES JEUNES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> -Jean Marc MASSE (vice-président) -Pascal FOULON -Carl LEQUERTIER -Daniel BOCQUET -Isabelle BRIARD -Eric DODET -Raymond DOUARE -Bruno GUITTARD 	<ul style="list-style-type: none"> -Lola LABOUACHRA -Chantal BOUSCARY -Thomas BAUDET -Marie-Christine LEMOINE -Elyna CHEREL
	<i><u>Secrétaire</u> : Adeline BOIZARD</i>

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Frédéric CUIILLERIER (vice-prés.) - Serge LEBRUN - Dominique RENAULT - Marie-Françoise QUERE - Florence MARQUES DA SILVA 	
<i>Réunion lors d'Appel d'Offres.</i>	<u>Secrétaire</u> : Nicolas DUBOIS DE LA SABLONIERE.

COMMISSION DES TRAVAUX : ENTRETIEN, VOIRIES, ET TRAITEMENTS DES EAUX	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Dominique RENAULT (vice-prés.) - Joël GIRARD - Daniel BOCQUET - Raymond DOUARE - Jean-Luc FOURNIER - Florence MARQUES DA SILVA 	
<i>Une réunion par trimestre.</i>	<u>Secrétaire</u> : Nicolas DUBOIS DE LA SABLONIERE.

COMMISSION SECURITE / PREVENTION RISQUES INONDATIONS / DOCUMENT UNIQUE PERSONNEL COMMUNAL	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Dominique RENAULT (vice-prés.) - Joël GIRARD - Daniel BOCQUET -Eric DODET 	
<i>Une réunion par trimestre.</i>	<u>Secrétaire</u> : Célia VALERO et Police Municipale.

COMMISSION DE RECRUTEMENT (à géométrie variable selon profil recruté)	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Pascal FOULON (vice-président) - Marie-Françoise QUERE - Dominique RENAULT - Jean-Marc MASSE 	
<i>Réunion lors de recrutement.</i>	<u>Secrétaire</u> : Célia VALERO

COMMISSION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Dominique RENAULT (vice-président) - Jean-Luc FOURNIER 	
<i>Une réunion par an.</i>	<u>Secrétaire</u> : Aurélie ZARAGOZA

COMMISSION DES MAISONS FLEURIES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Dominique RENAULT (vice-prés) - Bruno GUITTARD - Marie-Françoise QUERE 	
<i>Deux réunions par an.</i>	<u>Secrétaire</u> : Cécile DURAND.

COMMISSION DES CEREMONIES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Joël GIRARD (Vice-Président) - Pascal FOULON 	<ul style="list-style-type: none"> - Ludovic AUDOUX - Thierry PONSTON
<i>Une réunion par an.</i>	<u>Secrétaire</u> : Sylvie LAMBIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Finances - Budget Principal - Compte de Gestion 2020 - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'avant d'examiner le Compte Administratif 2020, il convient d'étudier le Compte de Gestion 2020.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le Compte de Gestion. Ce dernier s'accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des montants porté au Compte de Gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes réalisées (titres émis diminués des réductions de titres)	3 236 857,67 €
Dépenses réalisées (mandats émis diminués des mandats annulés)	2 982 068,32 €
Résultat (excédentaire)	254 789,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes réalisées (aucune réduction de titres)	938 980,23 €
Dépenses réalisées (mandats émis diminués des mandats annulés)	605 605,88 €
Résultat (excédentaire)	333 374,35 €

Ce résultat d'investissement s'explique par le report de certains travaux suite à l'épidémie du COVID 19. Il est compensé notamment par un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 813 996,06 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public pour le Budget Principal de l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**Finances - Budget Principal - Compte Administratif 2020
- Approbation et autorisation de signer**

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements financiers pour l'exercice 2020.

Contrairement au Budget Primitif qui est un acte de prévision, le Compte Administratif permet d'identifier le niveau réel des charges et des ressources.

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	Évolution
013 – Atténuation de charges	66 967,12 €	35 268,51 €	-47,33 %
70 – Produits des services	471 169,05 €	358 495,49 €	-23,91 %
72/042 – Travaux en régie	0,00 €	0,00 €	/
73 – Impôts et taxes	1 887 776,43 €	1 912 138,78 €	1,29 %
74 - Dotations et participations	842 993,04 €	887 497,21 €	5,28 %
75 – Autres produits de gestion	47 286,68 €	42 348,89 €	-10,44 %
76 – Produits financiers	/	/	/
77 – Produits exceptionnels	103 466,67 €	1 108,79	- 98,93 %
043 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	0,00 €	/
TOTAUX	3 419 658,99 €	3 236 857,67 €	-5,35 %

Les variations du chapitre « Atténuation de charges » sont toujours très marquées d'une année sur l'autre en raison du caractère volatile de ces recettes. Le remboursement important des indemnités journalières suite, à un congé maternité constaté en 2019 et non présents en 2020 explique la baisse de ce poste.

Les produits de services connaissent une diminution de 23,91 % qui s'explique ainsi :

Nos structures du pôle jeunesse ont été fermées plusieurs mois suite au confinement. Nous avons donc facturé 108 335,82€ de moins qu'en 2019.

Le chapitre « Impôts et Taxes » n'a pas connu de réels changements en 2020 on constate cependant :

- Une hausse de 34 770,00 € de taxes foncières et autres impôts locaux assimilés, liée à l'augmentation progressive de la population de la Commune.
- Une hausse de 9 552,00€ de rôles supplémentaires
- Les attributions de compensations de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sont identiques à l'année 2019.
- Une augmentation de 1 610,00€ concernant la taxe pylône
- Une diminution de 8 978,71€ concernant la taxe sur la consommation finale d'électricité
- Une augmentation de 6 513,43 € des taxes sur les droits de mutation.

Les dotations et participations, seconde source de financement de la Ville, ont connu une hausse de 5.28% entre 2019 et 2020. Les écarts les plus significatifs étant :

- Sur les recettes provenant de la CAF pour le service Enfance – Jeunesse et Affaires Scolaires (compte 7478) avec une augmentation de 27 709,42 € (+ 19,12%).

- Sur la Dotation de Solidarité Rurale avec une augmentation de 12 503,00 €, soit 6,55 %.

Les autres produits de gestion subissent une baisse de 10,44% qui s'explique par l'absence de recette pour le carnaval, la boum et la location de la salle des fêtes.

Concernant les produits exceptionnels, on constate en 2019, la mise en débet de l'ancien comptable public, ainsi que par le transfert des derniers fonds liés à la reprise de la Halte-Garderie Les Oursons alors qu'en 2020 seul un remboursement d'électricité figure sur le compte.

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	Évolution
011 – Charges à caractère général	788 160,54 €	694 827,09 €	-11,84 %
012 – Charges de personnel	1 771 623,30 €	1 801 980,93 €	1,71 %
014 – Atténuations de produits	245 986,00 €	246 490,00 €	0,20 %
65 – Autres charges de gestion	177 814,25 €	183 350,92 €	3,11 %
66 – Charges financières	35 886,26 €	30 185,76 €	-15,88 %
67 – Charges exceptionnelles	39 165,31 €	11 880,00 €	-69,67%
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	/
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 155,70 €	13 353,62 €	19,70 %
TOTAUX	3 069 791,36 €	2 982 068,32	-2,86 %

Les dépenses de fonctionnement connaissent une baisse de 2,86 %.

Le chapitre 011 diminue de 93 333,45 € (- 11,84 %), comme suit :

011 – Charges à caractère général	CA 2019	CA 2020	Evolution
Chapitre 60 - Achats	436 718,97 €	444 776,99 €	1,85 %
Chapitre 61 – Services Extérieurs	258 809,42 €	190 194,01 €	-26,51 %
Chapitre 62 – Autres services extérieurs	84 336,15 €	54 632,09 €	-35,22 %
Chapitre 63 – Impôts et taxes	8 296,00 €	5 224,00 €	- 37,03 %
TOTAUX	788 160,54 €	694 827,09 €	-11,84 %

Au vue de la pandémie, beaucoup d'activités ont été stoppées.

Les charges de personnel augmentent de 1,71%. Cela s'explique à la fois par l'évolution de carrière des agents (avancements d'échelons, avancements de grades) et le remplacement des agents en arrêts.

Le chapitre 65 augmente à hauteur de 5 536,67 €, et plus particulièrement concernant les indemnités des élus.

Recettes d'investissement	CA 2019	CA 2020	Évolution
---------------------------	---------	---------	-----------

10 – Dotations diverses (hors 1068)	278 518,82 €	171 594,40 €	-38,39 %
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés (résultat n-1)	380 701,14 €	285 700,61 €	-24,95 %
13 – Subventions d'équipement	330 346,16 €	468 331,60 €	41,77 %
16 – Emprunts	0,00 €	0,00 €	/
040 – Opérations d'ordre entre sections	11 155,70 €	13 353,62 €	19,70 %
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	/
TOTAUX	1 000 721,82 €	938 980,23 €	-6,17 %

Au sein du chapitre 10, le montant du FCTVA passe de 201 607,00 € en 2019 à 103 514,00 € en 2020.

La somme de 285 700,61 € a été affectée au compte 1068, elle correspond au besoin de financement constaté au 31/12/2019 pour la section d'investissement.

Le chapitre 13 évolue à la hausse, compte tenu des nouvelles subventions accordées en cours d'année, pour les différents projets.

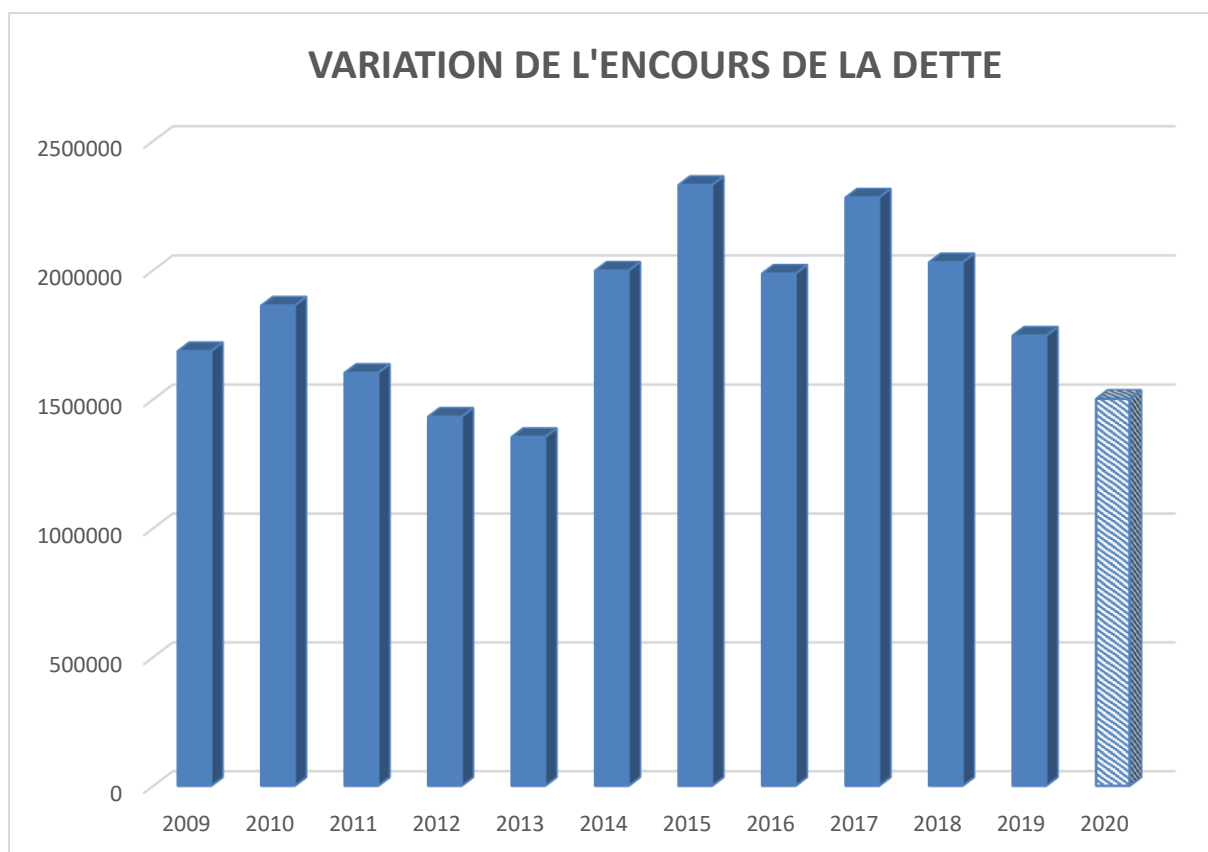
Pour finir, la Commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2020.

Dépenses d'investissement	CA 2019	CA 2020	Évolution
20/21/23 – Dépenses d'équipement	648 268,73 €	360 874,79 €	- 44,33 %
16 – Amortissement capital dette	283 902,00 €	244 731,09 €	-13,80 %
040 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	/
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	/
TOTAUX	932 170,73 €	605 605,88 €	- 35,03 %

Les dépenses d'équipement baissent de manière significative compte-tenu de la conjoncture, tous les projets ont été stoppés.

LA DETTE

L'encours de la dette, c'est à dire le montant total du capital des emprunts restant à rembourser, au 31 décembre 2020, est d'un montant de 1 501 344,63 €. La somme de 244 731,09 € correspond au remboursement du capital des emprunts souscrits, pour l'année 2020.



Le Doyen d'âge du Conseil municipal sollicite l'Assemblée délibérante afin qu'elle approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Principal.

Le doyen du Conseil municipal Raymond DOUARE fait procéder au vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :

20 POUR : Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON.

1 NON VOTANT : Frédéric CUILLERIER.

**Finances- Budget Principal - Affectation du résultat 2020
- Approbation et autorisation de signer**

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2020 du Budget Principal se décompose comme suit :

INVESTISSEMENT	- 232 365,92 €
FONCTIONNEMENT	+ 992 670,65 €

Le déficit d'investissement cumulé d'un montant de – 232 365,92 €, sur lequel des restes à réaliser 2020 (1 499 134,76 € au titre des dépenses et 1 165 760,41 € au titre des recettes) viennent se greffer, fait ressortir un besoin de financement de 232 365,92 €. Ce dernier sera imputé au compte 1068 – « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le solde de l'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 760 304,73 € sera lui imputé au compte 002 – « résultat d'exploitation à reporter ».

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget principal 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

<p>Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2021 - Approbation et autorisation de signer</p>
--

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Budget Primitif 2021 s'inscrit dans un contexte général de resserrement des marges de manœuvre financières des collectivités territoriales. Celui-ci résulte de la volonté de l'Etat d'associer le secteur public local au redressement des comptes publics.

Ces pertes de recettes pour la Commune, qui se cumulent d'année en année, impactent très fortement la capacité d'autofinancement, et donc la capacité à investir de la Commune pourtant indispensable à la vie locale et au bien-être des Agyliens, alors même que la population Aglyenne ne cesse de croître.

Contrairement aux choix de nombreuses communes, celui opéré par la municipalité est la modération fiscale, ainsi que l'étalement dans le temps des investissements.

Ce choix stratégique, combiné à une gestion rigoureuse des deniers publics se traduit par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce qui permettra de conserver une situation financière saine, et des marges de manœuvre suffisantes pour répondre aux besoins d'investissements futurs.

Le projet de budget 2021 s'élève à 6 115 623,64 € qui se répartissent ainsi :

- 4 017 030,15 € pour la section de fonctionnement,
- 2 098 593,49 € pour la section d'investissement.

PRESENTATION DE L'EQUILIBRE DES SECTIONS :

- **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 017 030,15 € en dépenses et en recettes de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépenses réelles	3 298 012,72 €	Recettes réelles	3 256 725,42€
Dépenses d'ordre	13 356,00 €	Recettes d'ordre	0,00 €

Virement à la section d'investissement	705 661,43 €	Excédent antérieur reporté	760 304,73 €
TOTAL	4 017 030,15 €	TOTAL	4 017 030,15 €

- **Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 2 098 593,49 € de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépenses réelles	1 866 227,57 €	Recettes réelles	1 379 576,06 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	Recettes d'ordre	719 017,43 €
Résultat reporté (déficitaire)	232 365,92 €	Résultat reporté (excédentaire)	0,00 €
TOTAL SECTION	2 098 593,49 €	TOTAL SECTION	2 098 593,49 €

EVOLUTION DES PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES :

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution et la comparaison des différentes masses budgétaires :

- **Capacité d'autofinancement :**

LIBELLES	Budget 2020	BP 2021	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	3 287 385,01 €	3 256 725,42 €	- 0,93 %
Dépenses réelles de fonctionnement	3 197 912,25 €	3 298 012,72 €	3,13 %
Autofinancement brut	89 472,76 €	-41 287,30 €	-146,96%
Taux d'épargne brute (Epargne brute/RRF) x 100	97,28 %	101,27 %	/
Remboursement capital emprunts	244 800,00 €	243 443,89 €	-0,55 %
Autofinancement net	- 155 327,24 €	- 284 731,19 €	- 83,31 %
Taux d'épargne nette (Epargne nette/RRF) x 100	- 4,72 %	- 8,74 %	/

- **Recettes réelles de fonctionnement :**

Recettes de fonctionnement	Budget 2020	BP 2021	Évolution
013 – Atténuations de charges	22 222,00 €	22 000,00 €	- 1,00 %
70 – Produits des services	465 279,03 €	410 655,00 €	-11,74 %
73 – Impôts et taxes	1 898 111,98 €	1 927 018,68 €	1,52 %
74 – Dotations et participations	846 750,00 €	853 179,74 €	0,76 %
75 – Autres produits de gestion	51 022,00 €	43 872,00 €	-14,01 %
77 – Produits exceptionnels	4 000,00 €	0,00 €	- 100,00 %
TOTAUX	3 287 385,01 €	3 256 725,42 €	- 0,93 %

- **Chapitre 70 : Produits des services**

La prévision globale s'élève à 410 655,00 €, enregistrant une diminution de 11,74 % par rapport au BP 2020.

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
70311 – Concessions dans les cimetières	1 300,00 €	2 500,00 €	92,31 %
70323 – Redevances occupations domaine public	12 091,20 €	12 290,00 €	1,64 %
70388 – Autres redevances et recettes	3 320,00 €	3 505,00 €	5,57 %
7062- Redevance et droits des services à caractère culturel	1 000,00 €	800,00 €	- 20,00 %
70632 – Redevance et droits des services à caractère de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 %
7066 – Redevance et droits des services à caractère social	110 000,00 €	110 000,00 €	0,00 %
7067 – Redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement	266 300,00 €	266 300,00 €	0,00 %
706813 – Participation assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 %
7078- Production d'énergie photovoltaïque	4 699,52 €	5 000,00 €	6,39 %
70878 – Remboursement autres redevables	66 568,31 €	10 260,00 €	-84,59 %
TOTAUX	465 279,03 €	410 655,00 €	-11,74 %

L'augmentation des concessions dans les cimetières s'explique par la croissance des demandes.

Concernant les remboursements des autres redevables, la baisse significative est due au remboursement sur 2020 des dépenses engagées en 2019, à la suite de l'accident du 27 avril 2019.

○ **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

Les impôts et taxes représentent 59,17% des recettes réelles de fonctionnement. L'estimation globale s'élève à 1 927 018,68 €.

Les taux d'imposition seront maintenus en 2021.

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
73111 – Taxes foncières et d'habitation	1 384 000,98 €	1 419 118,68 €	2,54 %
7318 – Autres impôts locaux	1 611,00 €	2 400,00 €	48,98 %
73211 – Attributions de compensations (CCTVL)	365 000,00 €	365 000,00 €	0,00 %
7343 – Taxe sur les pylônes électriques	34 000,00 €	35 000,00 €	2,94 %
7351 – Taxe sur l'électricité	48 000,00 €	40 000,00 €	-16,67 %
7381 – Taxe sur droit de mutation	65 500,00 €	65 500,00 €	0,00 %
TOTAUX	1 898 111,98 €	1 927 018,68 €	1,52 %

○ **Chapitre 74 : Dotations et participations**

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
7411 – Dotation Globale de Fonctionnement	336 000,00 €	336 522,00 €	0,16 %
74121 – Dotation de Solidarité rurale	203 000,00 €	203 385,00 €	0,19 %
74127 – Dotation nationale de péréquation	23 900,00 €	23 946,00 €	0,19 %
74718 – Participation Etat	1 165,00 €	1 200,00 €	3,00 %
7472 – Part. de la Région	0,00 €	0,00 €	0,00 %
7478 – Autres organismes	136 385,00 €	139 826,74 €	2,52 %
74832 – Attribution du FDPTP	84 000,00 €	85 000,00 €	1,19 %
74834 – Etat compensation au titre de la TF	2 800,00 €	2 800,00 €	0,00 %
74835 – Etat compensation au titre de la TH	39 500,00 €	39 500,00 €	0,00 %
7488 – Autres attributions de péréquation	20 000,00 €	21 000,00 €	5,00 %
TOTAUX	846 750,00 €	853 179,74 €	0,76 %

Les dotations et participations représentent 26,19 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 853 179,74 € contre 846 750,00 € en 2020.

○ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
752- Revenus des immeubles	49 022,00 €	43 372,00 €	-11,53 %
7588 – Produits divers de gestion courante	2 000,00 €	500,00 €	-75,00%
TOTAUX	51 022,00 €	43 872,00 €	-14,01 %

La prévision de la baisse des recettes des locations des salles des fêtes en 2021 ainsi que les recettes de manifestations diverses est due au contexte sanitaire actuel.

○ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
7718 – Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	1 000,00 €	0,00 €	-100,00 %
773 – Mandats annulés sur exercice antérieur	3 000,00 €	0,00 €	-100,00 %
TOTAUX	4 000,00 €	0,00 €	-100,00%

Aucune opération exceptionnelle n'est connue à ce jour.

○ **Chapitre 013 : Atténuation de charges**

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
6419 – Remboursements de rémunération	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00%
6479 – Remboursement sur charges	9 222,00 €	9 000,00 €	-2,41 %

sociales			
TOTAUX	22 222,00 €	22 000,00 €	-1,00%

Les atténuations de charges restent stables.

• **Dépenses réelles de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement	Budget 2020	BP 2021	Évolution
011 – Charges à caractère général	802 238,08 €	853 256,00 €	6,36%
012 – Charges de personnel	1 880 166,00 €	1 918 155,00 €	2,02 %
014 – Atténuations de produits	246 523,00 €	246 523,00 €	0,00 %
65 – Autres charges de gestion	181 261,00 €	192 960,30 €	6,45 %
66 – Charges financières	29 924,17 €	30 818,42 €	2,99 %
67 – Charges exceptionnelles	15 500,00 €	13 800,00 €	- 10,97 %
022 – Dépenses imprévues	42 300,00 €	42 500,00 €	0,47 %
TOTAUX	3 197 912,25 €	3 298 012,72 €	3,13 %

○ **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Les charges à caractère général représentent 25,87 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 25,09 % au budget 2020.

011 – Charges à caractère général	Budget 2020	BP 2021	Evolution
Chapitre 60 - Achats	471 390,00 €	487 960,00 €	3,51 %
Chapitre 61 – Services Extérieurs	208 787,08 €	293 481,00 €	40,56 %
Chapitre 62 – Autres services extérieurs	112 961,00 €	66 515,00 €	-41,12 %
Chapitre 63 – Impôts et taxes	9 100,00 €	5 300,00 €	-41,76 %
TOTAUX	802 238,08 €	853 256,00 €	6,36 %

Concrètement les dépenses prévues en 2021 sont en hausse puisqu'elles ont été estimées à 853 256,00 € contre 802 238,08 € en 2020. Ceci s'explique entre-autre, par l'externalisation d'une partie du ménage pour 22 500,00 et l'externalisation de l'élagage rue creuse et l'entretien du rivage pour 17 500,00€.

○ **Chapitre 012 : Charges de personnel**

Les charges de personnel représentent 58,16 % des dépenses réelles de fonctionnement au lieu de 58,79 % en 2020.

Elles sont évaluées à 1 918 155,00 € en 2021, en hausse de 2,02 % par rapport au budget de 2020.

La prévision budgétaire 2021 résulte de plusieurs facteurs :

- Le directeur des services techniques qui n'était pas présent en 2020,
- Le reliquat des ARTT,
- Une ATSEM supplémentaire,
- L'évolution de carrière des agents liée aux avancements de grade et d'échelon.

○ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion**

Les autres charges de gestion courante représentent 5,85 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 5,67 % en 2020. L'augmentation de 11 649,30 € s'explique par une augmentation des indemnités des élus ainsi que leurs frais de formations.

○ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Aucune opération exceptionnelle n'est connue à ce jour.

• **Recettes réelles d'investissement :**

Recettes d'investissement	Budget 2020	BP 2021	Évolution
10 – FCTVA, TA, dons et legs	160 105,07 €	122 386,08 €	- 23,56 %
1068 – Affectation résultat n-1	285 700,61 €	232 365,92 €	- 18,67 %
13 – Subventions reçues	781 492,90 €	566 731,62 €	- 27,48 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	39 000,00 €	458 092,44 €	1 074,60%
001 – Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	/
TOTAUX	1 266 298,58 €	1 379 576,06 €	8,95 %

○ **Chapitre 10 : FCTVA, TA, dons et legs**

Le montant de la recette à percevoir en 2021, pour ce chapitre a été estimé à 122 386,08 €.

Le FCTVA correspond au remboursement par l'Etat de la TVA attachée aux dépenses d'équipement de la Commune en 2020. Le taux du FCTVA s'appliquant en 2021 pour les dépenses 2020 est de 16,404 %. L'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie est pérennisée pour 2021.

○ **Chapitre 13 : Subventions reçues**

Le montant des subventions estimé pour 2021 est de 566 731,62 €. Pour rappel, la somme totale prévue pour l'année 2020 était de 781 492,90 €. Un reste à réaliser de 2020 apparaît pour un montant de 319 731,62 €.

○ **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées**

Deux emprunts sont envisagés pour l'année 2021 :

- 250 000,00 € sur 10 ans
- 208 092,44 € sur 24 ou 36 mois suivant les propositions des banques qui seront consultées

• **Dépenses réelles d'investissement :**

Libellés	Budget 2020	BP 2021	Évolution
16 – Amortissement capital dette	244 800,00 €	243 443,89 €	- 0,55 %
20/21/23 – Dépenses d'équipements	1 148 692,37 €	1 442 783,68 €	25,60 %
204 – Subventions versées	50 000,00 €	100 000,00 €	100,00 %
020 – Dépenses imprévues	83 420,00 €	80 000,00 €	- 4,10 %
TOTAUX	1 527 912,37 €	1 866 227,57 €	22,14 %

○ **Chapitre 16 : Amortissement capital dette**

L'annuité inscrite au budget primitif s'élève à la somme de 243 443,89 €.

○ **Chapitre 20/21/23 : Dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement représentent 1 442 783,68 € pour l'année 2021 et se décomposent principalement de la manière suivante :

- 177 939,50 € consacrés à la voirie publique (travaux et signalisation de voirie, éclairage public) ;
- 214 793,56 € consacrés à l'équipement général des bâtiments et services communaux (flotte matériel roulant, matériel groupe scolaire, mobilier, matériel divers, panneaux lumineux, équipement de vidéo-surveillance, informatique et remise aux normes de la salle des fêtes) ;

- 264 207,04 € consacrés à l'extension du Centre multi accueil Les Oursons ;
- 581 587,10€ consacrés aux dépenses d'aménagement du territoire communal (agrandissement groupe scolaire, acquisition de terrains, cimetière, aires de jeux, maison de services, piste cyclable,) ;
- 175 465,00 € consacrés au réaménagement et à la sécurisation du complexe sportif.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver chapitre par chapitre le budget primitif du budget principal pour l'année 2021 ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

<p>Finances - Budget Annexe Atelier Relais - Compte de gestion 2020 - Approbation et autorisation de signer</p>
--

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'avant d'examiner le Compte Administratif 2020 pour l'Atelier Relais, il convient d'étudier le Compte de Gestion 2020 y afférent.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le Compte de Gestion. Ce dernier s'accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des montants portés au Compte de Gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes réalisées (titres émis)	32 157,05 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	14 697,91 €
Résultat (excédentaire)	17 459,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes réalisées (aucune réduction de titres)	24 332,55 €
Dépenses réalisées (mandats émis diminués des mandats annulés)	19 666,68 €
Résultat (excédentaire)	4 665,87€

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public pour le Budget Annexe Atelier Relais de l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Finances - Budget Annexe Atelier Relais - Compte Administratif 2020 - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur l'Adjoint aux Finances expose aux membres du Conseil municipal le Compte Administratif 2020 de l'Atelier Relais.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES REALISEES	32 157,05 €
DEPENSES REALISEES	14 697,91 €

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 17 459,14 € qui constitue le résultat de clôture de l'exercice 2020, et un résultat cumulé excédentaire de 17 459,14 €.

Les recettes proviennent uniquement des redevances d'occupation.

Les dépenses correspondent aux fluides, aux intérêts d'emprunts et à la taxe foncière.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES REALISEES	24 332,55 €
DEPENSES REALISEES	19 666,68 €

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 4 665,87 €.

Les recettes d'investissement correspondent uniquement à l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2019, de 24 332,55 €.

Les dépenses d'investissement sont constituées des remboursements du capital des emprunts pour un montant de 19 666,68 €.

Le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement présente un déficit de 28 333,79 €, décomposé comme suit :

Report de l'année n-1 de..... – 32 999,66 €
Résultat de l'année n de..... + 4 665,87 €

Le Doyen d'âge du Conseil municipal propose aux membres de l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2020 de l'Atelier Relais.

Le doyen du Conseil municipal Raymond DOUARE fait procéder au vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :

20 POUR : Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON.

1 NON VOTANT : Frédéric CUILLERIER.

Finances - Budget Annexe Atelier Relais - Affectation du résultat 2020 - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les résultats cumulés au 31/12/2020 sont les suivants :

INVESTISSEMENT	- 28 333,79 €
FONCTIONNEMENT	+ 17 459,14 €

En raison du caractère déficitaire du résultat de clôture 2020 de la section d'investissement du budget annexe des Ateliers Relais, il convient de reporter le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement en « excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068).

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget 2021 de l'Atelier Relais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Finances - Budget Annexe Ateliers Relais – Budget primitif 2021- Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de l'Atelier Relais pour l'exercice 2021.

Le projet de budget 2021 s'élève à 102 714,93 € qui se répartissent ainsi :

- 39 481,14 € pour la section de fonctionnement,
- 63 233,79 € pour la section d'investissement.

Pour l'année 2021, il est prévu le changement d'un ventilo-convecteur dans les bâtiments occupés par la société BICE (pour un montant de 5 400,00 €) et 8 500,00€ de travaux.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2021 de l'Atelier Relais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Finances - Budget Annexe Eau potable - Compte de Gestion 2020 - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'avant d'examiner le Compte Administratif 2020 pour le service public de l'eau potable, il convient d'étudier le Compte de Gestion 2020 y afférent.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le Compte de Gestion. Ce dernier s'accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des montants portés au Compte de Gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

SECTION D'EXPLOITATION	
Recettes réalisées (titres émis)	50 026,74 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	26 688,24 €
Résultat (excédentaire)	23 338,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes réalisées (aucune réduction de titres)	21 075,82 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	28 751,73 €
Résultat (déficitaire)	- 7 675,91 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public pour le Budget Annexe Eau potable de l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Finances - Budget Annexe Eau potable - Compte Administratif 2020 - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur l'Adjoint aux Finances présente aux membres du Conseil municipal le Compte Administratif 2020 du service public de l'Eau potable.

SECTION D'EXPLOITATION	
RECETTES REALISEES	50 026,74 €
DEPENSES REALISEES	26 688,24 €

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent pour l'exercice de 23 338,50 €. Les recettes sont principalement constituées de la redevance, dite « surtaxe eau », payée par les usagers du service.

Les dépenses sont constituées du paiement des intérêts de la dette ainsi que des dotations aux amortissements des immobilisations.

Le résultat de clôture cumulé de la section d'exploitation pour 2020 présente un excédent de 66 720,18€, et se décompose comme suit :

Report de l'année n-1 de.....	43 381,68 €
Résultat de l'année n de.....	23 338,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES REALISEES	21 075,82 €
DEPENSES REALISEES	28 751,73 €

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 7 675,91 € pour l'exercice 2020. Le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement présente un déficit de 5 985,21 € décomposé comme suit :

Report de l'année n-1 de.....	1 690,70 €
Résultat de l'année n de.....	- 7 675,91 €

Il est demandé au Doyen d'âge du Conseil municipal de bien vouloir faire approuver le compte administratif 2020 du service de l'Eau potable par l'Assemblée délibérante.

Le doyen du Conseil municipal Raymond DOUARE fait procéder au vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :

20 POUR : Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON.

1 NON VOTANT : Frédéric CUILLERIER.

Finances - Budget Annexe Eau potable - Affectation du résultat 2020 - Approbation et autorisation de signer
--

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les résultats cumulés au 31/12/2020 sont les suivants :

EXPLOITATION	66 720,18 €
INVESTISSEMENT	- 5 985,21 €

Le déficit d'investissement cumulé s'élève à la somme de - 5 985,21 €, induisant un besoin de financement de 5 985,21€. Ce dernier sera imputé au compte 1068 – « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le solde de l'excédent d'exploitation cumulé d'un montant de 60 734,97 € sera lui imputé au compte 002 – « résultat d'exploitation à reporter ».

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget 2021 de l'Eau Potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**Finances - Budget Annexe Eau potable - Budget Primitif
2021 - Approbation et autorisation de signer**

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2021 du service de l'Eau potable.

Le projet de budget 2021 s'élève à 756 176,45 € qui se répartissent ainsi :

- 109 934,97 € pour la section d'exploitation,
- 646 241,48 € pour la section d'investissement.

L'année 2021 sera marquée par la réalisation des travaux sur le château d'eau, pour la déferrisation et la démanganisation pour un montant estimatif de 592 883,38 €. Des poteaux d'incendie seront également changés.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2021 du service de l'eau potable ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à l'adoption dudit budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**Finances - Budget Annexe La Couture – Compte de
Gestion 2020 - Approbation et autorisation de signer**

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'avant d'examiner le Compte Administratif 2020 pour l'opération d'aménagement de La Couture, il convient d'étudier le Compte de Gestion 2020 y afférent.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le Compte de Gestion. Ce dernier s'accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes

émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des montants portés au Compte de Gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes réalisées (titres émis)	1 000,00 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	750,00 €
Résultat (excédentaire)	250,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes réalisées (aucune réduction de titres)	347,20 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	0,00€
Résultat (déficitaire)	347,20 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public pour le Budget Annexe La Couture de l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Finances - Budget Annexe La Couture - Compte Administratif 2020 - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur l'Adjoint aux Finances expose aux membres du Conseil municipal le Compte Administratif 2020 de l'opération d'aménagement La Couture.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES REALISEES	1000,00 €
DEPENSES REALISEES	750,00 €

L'exercice 2020 fait apparaître un excédent de 250,00 €, qu'il conviendra d'imputer au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », en 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES REALISEES	347,20 €
DEPENSES REALISEES	0,00 €

La section d'investissement laisse apparaître un bénéfice de 347,20 €.

Le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement est de – 280 316,42 €, décomposé comme suit :

Report de l'année n-1 de..... – 280 663,62 €
Résultat de l'année n de..... + 347,20 €

Le Doyen d'âge du Conseil municipal propose aux membres de l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2020 de l'opération d'aménagement La Couture.

Le doyen du Conseil municipal Raymond DOUARE fait procéder au vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :

20 POUR : Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON.

1 NON VOTANT : Frédéric CUILLERIER.

Finances - Budget Annexe La Couture - Affectation du résultat 2020 - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget de l'opération d'aménagement La Couture se décompose comme suit :

INVESTISSEMENT (<i>déficitaire</i>)	- 280 316,42 €
FONCTIONNEMENT (<i>excédentaire</i>)	250,00 €

En raison du caractère déficitaire du résultat cumulé 2020 de la section d'investissement du budget annexe La Couture, il convient de reporter le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement en réserves affectées (compte 1068).

Il convient également de reporter le déficit d'investissement dans sa section, compte 001 – « déficit d'investissement reporté » au budget 2021.

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget 2021 de l'opération d'aménagement La Couture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Finances - Budget Annexe La Couture - Budget Primitif 2021 - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2021 de l'opération urbaine « La Couture ».

Le projet de budget 2021 s'élève à 1 172 112,98 € qui se répartissent ainsi :

- 599 898,28 € pour la section de fonctionnement,
- 572 214,70 € pour la section d'investissement.

La viabilisation et la construction d'un parking sont prévus.

Ventes de terrain pour 2021 :

- Terrain « pharmacie »
- Terrain « kiné »
- Dernier terrain constructible
- Parking

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2021 du lotissement « La Couture » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à l'adoption dudit budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Finances - Attribution des subventions 2021 aux associations - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le vote du Budget Primitif permet d'examiner les demandes de subvention des associations. Ces dernières ont été étudiées par les services municipaux ainsi que par les commissions municipales.

L'année 2021 est caractérisée sur le plan budgétaire par le soutien de la commune envers les associations afin de les aider à traverser cet épisode de crise sanitaire. C'est dans ce contexte que la Municipalité a souhaité associer le monde associatif à l'effort de limitation des dépenses de fonctionnement, en vue de préserver la capacité à investir de la Ville.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Associations	2020	Sollicitées 2021	Attribuées 2021	Vote
Danse	750 €	800 €	800 €	Voté à l'unanimité
Football	12 150 €	15 000 €	13 000 €	Voté à l'unanimité
Gymnastique volontaire	300 €	1 200 €	1 200 €	Voté à l'unanimité

Judo	2 500 €	8 500 €	3 500 €	Voté à l'unanimité
Pêche	150 €	X	200 €	Voté à l'unanimité
Tennis	2 500 €	2 500 €	2 500 €	Voté à l'unanimité
Twirling Bâton	700 €	500 €	750 €	Voté à l'unanimité
Réserve			3 000€	Voté à l'unanimité
TOTAL	19 150,00 €		24 950,00 €	

ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Associations	2020	Sollicitées 2021	Attribuées 2021	Vote
ADAPI	X	x	600 €	Non-votants : Pascal FOULON, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE Pour : Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD
Bibliothèque	7 900 €	6 900 €	6 900 €	Voté à l'unanimité
BIBLIOTHEQUE SONORE	50 €	Pas de montant	50 €	Voté à l'unanimité
CERCIL	300 €	x	200 €	Voté à l'unanimité
Comité National du Souvenir Français	100 €	Pas de montant	100 €	Non-votant : Joël GIRARD Pour : Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE,

				Charline MARTINEAU, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE
Coopérative Élémentaire	1 000 €	Pas de montant	1 000 €	Voté à l'unanimité
Coopérative Maternelle	500 €	Pas de montant	500 €	Voté à l'unanimité
Don du sang	100 €	100 €	100 €	Voté à l'unanimité
Ecole de Musique	42 500 €	42 500€	40 000 €	Contre : Jean-Marc MASSE, Charline MARTINEAU, Éric DODET, Raymond DOUARE Abstention : Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Pour : Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Valérie LABOUACHRA, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Carl LEQUERTIER
Harmonie	13 500 €	13 500€	13 000 €	Contre : Jean-Marc MASSE, Éric DODET, Raymond DOUARE Abstention : Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Charline MARTINEAU, Pour : Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Valérie LABOUACHRA, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Carl LEQUERTIER
Fédération des Aveugles du Val de Loire	100 €	Pas de montant	100 €	Voté à l'unanimité
Loiret Nature Environnement	100 €	Pas de montant	100 €	Voté à l'unanimité
MFR Férolles	50€	Pas de montant	50 €	Non-votant : Joël GIRARD Pour : Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN,

				Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE
MFR Chaingy	50 €	Pas de montant	150 €	Non-votant : Joël GIRARD Pour : Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE
Le Paradoxe	1 500 €	1 500 €	1 300 €	Non-votant : Carl LEQUERTIER, Bruno GUITTARD Pour : Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Joël GIRARD, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON, Jean-Marc MASSE
Loiret DDEN	40 €	40 €	40 €	Non-votant : Pascal FOULON Pour : Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE
Prévention Routière	50 €	200 €	50 €	Voté à l'unanimité
UCPS	300 €	300 €	300 €	Voté à l'unanimité
UNC	1 700 €	200 €	200 €	Non-votant : Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Florence MARQUES DA SILVA Pour : Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Charline MARTINEAU, Sylvie CLERC, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Isabelle

				BRIARD, Carl LEQUERTIER, Pascal FOULON
Cie du GINKGO		100 €	100 €	Voté à l'unanimité
Réserve			5 800 €	Voté à l'unanimité
TOTAL	62 590 €	/	70 640 €	

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions aux associations telles qu'elles sont proposées dans les tableaux ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au versement desdites subventions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES VOTANTS

Madame Christiane BRESSION indique que toutes les associations n'ont pas demandé de subvention et qu'il est important de les mentionner à savoir :

- **Le Volley-Club Agylien,**
- **Le Club de badminton,**
- **Le Physic Form Agylien,**
- **Le Saint-Ay Mad Skaters pour le skate,**
- **Le Cercle Gaston Couté de cyclotourisme,**
- **Les Marcheurs Agyliens,**
- **Le Cercle Saint Agylien Basket,**
- **La Sophrologie et Disciplines Associées,**
- **Familles rurales,**
- **Arts en partage,**
- **L'Association Solidarité Jeunesse (A.S.A),**
- **L'amicale des retraités,**
- **Le centre paroissial,**
- **La Chorale,**
- **Le club informatique,**
- **Le comité des fêtes,**
- **Le Collectif Gares Val de Loire (C.G.V.L),**
- **Bouchons, ça roule,**
- **Les façonneurs d'Agylus,**
- **La liste indépendante collège,**
- **L'association des Parents d'élèves Indépendants (A.P.I),**
- **La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (F.C.P.E) collège,**
- **L'Union économique Agylienne,**
- **Fil et croix,**
- **La médaille militaire,**
- **La ligue contre le cancer.**

Monsieur le Maire les remercie pour leur solidarité.

Finances - Ecole de Musique et Harmonie de Saint-Ay Convention annuelle tripartite - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Serge LEBRUN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, pour répondre aux besoins de la population, la Commune encourage notamment le développement d'actions à caractère culturel en lien avec les associations.

L'Ecole de Musique a pour vocation l'enseignement de la musique (formation musicale et d'instruments, pratiques collectives) sur la commune de Saint-Ay. L'un de ses objectifs est également de former des musiciens pour pratiquer la musique d'ensemble au sein de l'Harmonie de Saint-Ay, de façon à assurer notamment les prestations officielles et festives et culturelles de la ville de Saint-Ay.

Pour permettre à ces associations d'assurer leurs activités et de respecter le contenu de la présente convention, la Commune de Saint-Ay fixe annuellement dans le cadre de la préparation de son budget, le montant de son concours financier. Ce dernier s'élève à 40 000 € pour l'Ecole de Musique et à 13 000 € pour l'Harmonie de Saint-Ay pour l'année 2021.

De plus, la Commune de Saint-Ay met à la disposition de l'Ecole de Musique et de l'Harmonie de Saint-Ay les locaux situés au Groupe Chabassol, à savoir 4 salles : Berlioz, Debussy, Fauré et Ravel.

Il convient donc de conventionner avec l'Ecole de Musique et l'Harmonie de Saint-Ay, partenaires importants de l'action culturelle de la Commune.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention tripartite avec l'Ecole de Musique et l'Harmonie de Saint-Ay présentée en annexe à la présente délibération ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention ainsi qu'au versement des subventions municipales ci-dessus mentionnées.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOTANTS

POUR : Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Valérie LABOUACHRA, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Carl LEQUERTIER.

2 ABSTENTIONS : Bruno GUITTARD et Isabelle BRIARD.

4 CONTRE : Éric DODET, Jean-Marc MASSE, Charline MARTINEAU, Raymond DOUARE.

